

JEUNES CHERCHEURS

Quelques pistes pour
**FINANCER SA THÈSE EN SHS
SUR LE VIEILLISSEMENT**





Ce document a pour objectif de vous faciliter la recherche de financement de votre thèse en SHS.

Vous y trouverez :

- Une liste de sites informatifs
- Une liste non exhaustive des financements répertoriés d'un doctorat en SHS sur le vieillissement : financements publics, privés ou associatifs/fondations
- Une liste des financements possibles pour la valorisation de vos travaux dans les colloques nationaux et internationaux

Les outils indispensables pour chercher un financement

- Vérifiez si l'école doctorale qui vous intéresse exige un taux de financement minimum pour pouvoir s'inscrire. C'est surtout le cas lorsque vous suivez des études en sciences exactes, rarement pour les SHS. Ce montant est indiqué sur la page de l'école dans l'**annuaire des écoles doctorales**.
https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-escoles_doctorales_annuaire/table/
- Consultez la liste des financements possibles pour votre doctorat sur le catalogue **Campus Bourses**.
<https://campusbourses.campusfrance.org/#/catalog>
- Consultez **Calenda**, portail d'informations en lettres et en sciences humaines et sociales à destination des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Il comprend une rubrique consacrée aux bourses, aux prix et aux emplois.
<https://calenda.org/>
- L'**Association nationale des docteurs (ANDès)** publie chaque année un guide du financement des doctorats.
<https://andes.asso.fr/guide-des-financements/>
- **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76053/lefinancementdoctoral.html
- **Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères**
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/etudier-enfrance/financer-son-projet-d-etudes-en-france/>
- **Agence Nationale de la Recherche**
<https://anr.fr/fr/lanr/instruments-de-financement/>
- **ANRT pour la bourse CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche)**
<https://www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844>
- **Hypothèses**
<https://santeshs.hypotheses.org/>

Des financements supplémentaires peuvent être obtenus et nous vous encourageons à consulter les sites des sociétés savantes et des associations de patients.



Contrat doctoral

Le contrat doctoral constitue la principale forme de soutien susceptible d'être attribué aux étudiants qui préparent un doctorat.

- **Durée :** CDD - 3 ans.
- **Modalités :** Ouvert à tout futur doctorant, sans condition d'âge, de nationalité, ni nécessité d'avoir soutenu son Master dans l'année, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche concernée.
 - Dès le Master 2.
 - Appel à candidatures diffusé en mai pour un contrat débutant en septembre ou octobre.
 - Dossier à déposer auprès de l'école doctorale.
- **Rémunération :** 2 100 euros brut en 2024 (2 200 euros bruts en 2025 et 2 300 euros bruts en 2026), avec une possibilité de rémunération annexe activités complémentaires (enseignement, missions de valorisation de la recherche).
- **Plus d'informations :** www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76053/le-financement-doctoral.html

Contrat doctoral handicap

La campagne "Doctorat Handicap" est un axe fort de la politique d'inclusion menée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur. Elle a pour objectif de favoriser la poursuite d'études au niveau doctoral des étudiantes et étudiants en situation de handicap.

- **Durée :** CDD - 3 ans.
- **Modalités :**
 - Niveau requis : Master 2.
 - Être inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur public, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
 - Le contrat doctoral doit prendre effet dans l'année qui suit la première inscription en doctorat.
 - Appel à candidatures diffusé par le Ministère au printemps.
 - Il est nécessaire de déposer la notification de décision d'accord de la Reconnaissance de Travailleur handicapé de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
 - Campagne de candidatures au printemps pour un début en septembre ou octobre.
 - Dossier à déposer auprès de l'école doctorale.
- **Rémunération :** 2 100 euros brut en 2024 (2 200 euros bruts en 2025 et 2 300 euros bruts en 2026), avec une possibilité de rémunération annexe activités complémentaires (enseignement, missions de valorisation de la recherche).

En tant que personnels des établissements de la fonction publique, les doctorants peuvent bénéficier des aides « attribuée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) outre les aménagements décidés et mis en place par l'établissement lui-même ».

- **Plus d'informations :** <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/contrats-doctoraux-handicap-campagne-nationale-2024-94329>



Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) permettent à de jeunes chercheurs de réaliser leur thèse en entreprise, en liaison avec une équipe de recherche extérieure. Ils sont rémunérés par l'entreprise. Chaque année 1 300 environ conventions sont attribués.

- **Durée** : 3 ans.
- **Modalités** :
 - Niveau requis : Master ou équivalent.
 - S'inscrire en doctorat
 - Sans condition de nationalité
 - L'entreprise doit être de droit français.
 - Une fois l'entreprise d'embauche et le laboratoire académique identifié, faire sa demande à l'ANRT avant ou en début de thèse : <https://www.anrt.asso.fr/fr/depot-de-dossier-en-ligne-7849>
 - L'entreprise reçoit une subvention annuelle forfaitaire d'un montant de 14 000 €.
 - Le doctorant bénéficie d'un contrat CDD ou CDI et perçoit salaire brut annuel minimum de 23 484 € (1 957 €/mois).
- **Plus d'informations** : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-financement-doctoral-46472>

Contrat d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

Le contrat d'enseignement et de recherche (ATER) permet d'enseigner tout en préparant une thèse ou les concours de recrutement de l'enseignement supérieur, une fois la thèse obtenue.

- **Durée** : CDD, 1 an, renouvelable 1 an sous conditions.
- **Modalités** :
 - Réservé aux doctorants dont le travail de thèse est suffisamment avancé pour que la soutenance soit envisagée dans un délai d'un an. Le doctorant s'engage à soutenir sa thèse à la fin du contrat.
 - Les candidatures sont ouvertes de mars à mai pour la première campagne.
 - S'inscrire sur le site **Galaxie des personnels du supérieur** puis sur **ALTAIR** pour la première campagne. Pour les autres campagnes, consulter régulièrement les sites des universités.
- **Rémunération** : 2 203,02 euros bruts par mois pour un temps plein, soit 192 h/an d'enseignement TD ou 128h/an d'enseignement CM.
- **Plus d'informations** : <https://www.education.gouv.fr/attache-temporaire-d-enseignement-et-de-recherche-ater-12767>



Le doctorat industriel européen - "European Industrial Doctorate"

L'Union européenne offre la possibilité aux universités de former de jeunes chercheurs en partenariat avec le secteur privé grâce à une action de financement intitulé « doctorat industriel européen » dans le cadre à travers des actions « Marie Curie » ouverte à toutes les disciplines scientifiques. Il s'agit de permettre à un acteur économique et une université de différents pays de travailler autour d'un projet commun, un projet pouvant permettre de financer de 1 à 5 thèses.

- **Modalités :**
 - Ouvert à toutes les disciplines.
 - Le doctorant doit préparer sa thèse au sein d'une université, il bénéficie d'un encadrement conjoint des deux partenaires, passe 50 % de son temps chez le partenaire privé (entreprises, P.M.E., association, fondations, musées, etc.) et est employé par l'un des partenaires et éventuellement mis à disposition.
- **Plus d'informations :** <https://marie-sklodowska-curie-actions.ec.europa.eu/actions/doctoral-networks>

Allocations doctorales financées par la région Ile-de-France

Le contrat d'enseignement et de recherche (ATER) permet d'enseigner tout en préparant une thèse ou les concours de recrutement de l'enseignement supérieur, une fois la thèse obtenue.

- **Durée :** 3 ans maximum.
- **Modalités :**
 - Niveau requis : Master ou équivalent.
 - Contrat doctoral s'inscrivant dans le cadre de thématiques définies dans l'appel à projets.
 - Dispositif destiné aux titulaires d'un master 2 (ou équivalent), s'inscrivant en 1ère année de doctorat dans une école doctorale francilienne.
 - Sans condition d'âge ni de nationalité.
- **Plus d'informations :** <https://www.u-plum.fr/recherche-et-ethique/contrats-doctoraux/>

Associations / Fondations

Bourse doctorale Fondation Martine Aublet (Quai Branly)

- Dévolues à la recherche en sciences humaines et sociales.
- Bourse de 15 000 euros pour financer exclusivement des recherches sur le terrain pour une durée de 12 mois.
- Les disciplines concernées sont l'anthropologie, l'ethnomusicologie, l'ethnolinguistique, l'histoire de l'art, l'histoire, l'archéologie, la sociologie et les sciences politiques.

Bourse de terrain Fondation Louis Dumont (FMSH)

- Destiné à des jeunes chercheurs ethnologues et anthropologues, de niveaux master 2, doctorat et post-doctorat, sans condition de nationalité mais obligatoirement basés et inscrits en France.



Associations/ Fondations spécialisées Alzheimer et maladies apparentées

Dispositifs de soutien aux jeunes chercheurs de la Fondation Médéric Alzheimer

La Fondation soutient les étudiants en SHS et en santé publique dans leurs travaux universitaires via 3 dispositifs :

La dotation scientifique Jeunes Chercheurs

- **Modalités :**

- S'adresse à tout étudiants inscrits en thèse de doctorat dans une université française en sciences humaines et sociales ou en santé publique, dont les travaux portent sur :
 - Les enjeux de société induits par la maladie d'Alzheimer ;
 - L'amélioration de la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants familiaux, bénévoles ou professionnels.
- Les travaux doivent être effectués au sein d'un laboratoire de recherche en SHS ou en santé publique.

- **Montant :** S'élève à 35 000 € maximum par an, est reconductible deux fois (jusqu'à 3 ans de financement).

Le Prix Jeunes Chercheurs

- **Modalités :** s'adresse aux titulaires d'un Master 2, dans une discipline de sciences humaines et sociales ou de santé publique dont les travaux s'inscrivent dans le domaine du vieillissement cognitif et portent sur la maladie d'Alzheimer.

- **Montant :** S'élève à 10 000 €.

La Communication scientifique

- **Modalités :** destiné aux étudiants inscrits en thèse de doctorat en sciences humaines et sociales ou en santé publique qui souhaitent valoriser leurs travaux de recherche sur la maladie d'Alzheimer à un colloque au choix du candidat.

- **Montant :** le soutien prendra la forme d'une participation à la prise en charge des frais d'inscription au colloque, de l'hébergement et/ou du déplacement à hauteur de 1 000 € maximum, sur justificatifs.

Plus d'informations sur le soutien aux Jeunes chercheurs : <https://www.fondation-mederic-alzheimer.org/le-soutien-aux-jeunes-chercheurs/>

Programme Sciences Humaines et Sociales de France Alzheimer

L'appel à projets Sciences Humaines et Sociales (SHS) France Alzheimer vise à soutenir des projets de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales impliqué dans la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées.

- **Modalités et informations :** s'adresse aux titulaires d'un Master 2, dans une discipline de sciences humaines et sociales ou de santé publique dont les travaux s'inscrivent dans le domaine du vieillissement cognitif et portent sur la maladie d'Alzheimer.

- **Montant :** chaque projet bénéficiera d'un financement pouvant aller jusqu'à 100 000 € pour une durée comprise entre 12 et 36 mois.



"Programmes de recherche en sciences humaines et sociales" Appel à manifestation d'intérêt 2024

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Programmes de Recherche en Sciences Humaines et Sociales », action de France 2030 a pour ambition de faire émerger des programmes de recherche à même de structurer les SHS en France et de répondre aux grands défis sociétaux.

- **Modalités :**

- S'adresse aux Établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche
- Les projets doivent porter sur des défis sociétaux de France 2030

- **Montant minimum d'aide :** l'appel à manifestation d'intérêt permettra de sélectionner des projets d'un montant d'aide minimum de 5 millions d'euros.

- **Plus d'informations :** <https://anr.fr/fr/france-2030/france2030/call/programmes-de-recherche-en-sciences-humaines-et-sociales-appel-a-manifestation-dinteret-2024/>
-

Liens ressources

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-financement-doctoral-46472>

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/etudier-en-france/financer-son-projet-d-etudes-en-france/>

Agence nationale de la recherche

www.agence-nationale-recherche.fr/

ANRT pour la bourse CIFRE

www.anrt.asso.fr/

Campus France

<https://www.campusfrance.org/fr>

Service de la coordination des écoles doctorales sur le site de l'Université Paris 8

<https://www.univ-paris8.fr/Coordination-des-ecoles-doctorales>

Université Lyon 2

<https://www.univ-lyon2.fr/recherche/faire-un-doctorat/financer-sa-these>

ABG - Association Bernard Gregory

<https://www.abg.asso.fr/>

L'Association nationale des docteurs (ANDES)

www.andes.asso.fr/





Fondation Médéric Alzheimer

5, rue des Reculettes - 75013 Paris, France

Téléphone : 01 56 79 17 91 – Mail : fondation@med-alz.org

www.fondation-mederic-alzheimer.org

Fondation reconnue d'utilité publique



**Abonnez-vous à
nos publications**

